

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire, en la seule présence de journalistes et d'agents municipaux justifiant d'un motif professionnel ; les débats ont été retransmis en direct de manière électronique,

Etaient présents : Nicolas CRIAUD - Audrey PERDEREAU - Frédéric DUNET - Anouk PAOLOZZI-DABO Denis LENORMAND - Ghislaine HERVOCHE - Xavier FOURNIER - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING – Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - Jacques GUIHÉNEUF - François FONTAINE Yannick DANIO - Isabelle MELLOUET - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU - Stéphane SIMON Audrey DUBOIS - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES Catherine BAILHACHE.

Secrétaire de Séance : Xavier FOURNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de désigner Xavier FOURNIER secrétaire de séance; ce dernier procède à l'appel nominal des élus.

Monsieur le Maire remercie Xavier FOURNIER et communique quelques informations sur les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Il rappelle que compte tenu des mesures de couvre-feu, nous avons été contraints d'avancer à 18h00 notre réunion de Conseil Municipal.

A l'instar des Conseils Municipaux des 19 octobre et 14 décembre 2020, les règles sanitaires s'imposent toujours à cette séance du Conseil Municipal, à savoir une place assise pour chaque personne présente, une distanciation physique minimale d'un siège doit être laissée entre les sièges occupés, le port du masque est obligatoire et seules les personnes qui justifient d'un motif professionnel (journalistes, agents municipaux) peuvent assister à la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que cette configuration revêt un caractère exceptionnel du fait de la crise sanitaire et il compte sur la compréhension de chacun par rapport à cette disposition de la salle.

Monsieur le Maire souhaite profiter de cette séance du Conseil Municipal pour informer le Conseil Municipal des dernières actualités liées au COVID 19 sur notre commune :

- Poursuite des tests avec mise à disposition de locaux au sein du complexe sportif de Kerbiniou au laboratoire BIOLAM
- Recensement, à la demande du Préfet, des personnes isolées de plus de 75 ans pour favoriser la campagne de vaccination ; recensement réalisé par les services du CCAS
- La Ville est en attente d'une sollicitation des services de l'Etat pour l'ouverture éventuelle d'un centre de vaccination si besoin

Suite aux annonces du Premier Ministre le 14 janvier, la généralisation du couvre-feu à 18h s'étend sur l'ensemble du territoire français donc à Guérande depuis le samedi 16 janvier 2021. Par suite, les mesures mises en place par la Ville de Guérande sont les suivantes.

Accueils ouverts au public :

Les services de la Ville de Guérande, les sites de l'Hôtel de Ville, de la Maison de la famille et du CCAS restent ouverts au public.

Sport :

Tous les équipements sportifs couverts (salles de sports et complexes sportifs) sont fermés au public depuis le samedi 16 janvier et jusqu'à nouvel ordre. (**notre volonté, en octobre dernier, de ne pas rouvrir les équipements sportifs couverts était sans doute pertinente !**)

Enfance et Jeunesse :

Les écoles primaires et les restaurants scolaires restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé (port du masque obligatoire à partir de 6 ans, nettoyage et aération des locaux, limitation du brassage). Néanmoins, à compter du mardi 19 janvier, un élargissement de la pause méridienne aura pour conséquence une modification des horaires des écoles le midi : fin de la classe 15 minutes plus tôt et reprise 15 minutes plus tard (sauf pour les enfants de maternelle). Ceci ne concerne pas les écoles Jeanne de Navarre, Sainte Marie et Saint Aubin.

La prise en charge périscolaire (multi accueils, accueils périscolaires et accueils de loisirs) est également maintenue, avec les horaires habituels : APS fermeture 19h, ALSH et 10-14 ans fermeture 18h30.

Les activités de l'École Municipale des Sports sont suspendues pour les 3-8 ans. En revanche, les activités pour les 13-15 ans proposées le mercredi après-midi pourront reprendre en extérieur dès l'ouverture du 2ème semestre si le nombre d'inscrits est suffisant. Les inscriptions sont maintenues pour le 2ème semestre les mercredis 20 et 27 janvier 2021. Pour rappel, voici la période du semestre 2 : du 02/02/21 au 17/06/21.

Les interventions EPS au sein des écoles élémentaires sont maintenues et les éducateurs sportifs adapteront les activités sportives à une pratique en extérieur (conditionnée par la météo).

Commerces :

Les commerces peuvent ouvrir jusqu'à 18h. Le couvre-feu concerne également les activités de vente à emporter.

Culture et Patrimoine :

La médiathèque adapte ses horaires : son accès ne sera plus possible après 17h45 les jours d'ouverture.

Par ailleurs, pour pallier la fermeture du Cybercentre, les médiateurs proposeront un accompagnement au numérique à la médiathèque. Les personnes ayant besoin d'une aide dans leur utilisation des ordinateurs de la médiathèque (effectuer une démarche, imprimer un document), ou qui rencontrent un problème avec leurs outils (ordinateur portable, smartphone, tablette...) pourront solliciter les médiateurs, les mardis et les mercredis, aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Pour rappel, la médiathèque met à disposition plusieurs ordinateurs en libre accès, limité à 20 min par personne, dans le respect du protocole sanitaire.

CCAS :

Le service d'aide à domicile est maintenu.

Monsieur le Maire informe également que la Ville a bénéficié d'une subvention de l'Etat pour l'achat des masques distribués au printemps dernier aux Guérandais, la subvention s'élève à 38 272 euros pour une dépense réelle de 72 544 euros.

Il rappelle que cette séance du 25 janvier 2021 est la première où nous appliquons le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal (approuvé le 14 décembre 2020), et donc le dispositif de minoration des indemnités des élus.

- Donc, ne pas oublier de signer la fiche de présence au début de la séance ; elle sera annexée au procès-verbal du Conseil Municipal.
- Les élus absents doivent adresser leur justificatif d'absence au secrétariat des élus (papier ou courriel), de préférence avant la séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 à l'approbation de l'Assemblée délibérante.

Gaëlle ESTAY rappelle que Monsieur le Maire, avait proposé, lors du dernier Conseil, de remettre ultérieurement la délibération 1 « tenue du Conseil pendant l'épidémie de COVID 19 ». Cette proposition soumise à l'approbation du Conseil avait été approuvée à l'unanimité. Or, ceci n'apparaît pas dans le procès-verbal qui stipule que la délibération a été soumise aux votes, ce qui n'est pas le cas. Y sont relatées les objections émises par les conseillers, mais il n'est pas fait état de la proposition de report.

Madame Alice PRISSARD invite les élus à se reporter à la page 21 du procès-verbal de la séance du 14 décembre où il est indiqué « Madame Alice PRISSARD explique aux élus qu'après vérification pendant la séance, il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans le projet de délibération soumis à l'examen des élus concernant la prise en compte des pouvoirs dans le calcul du quorum, et propose que cette délibération soit modifiée dans le sens souhaitée par Gaëlle ESTAY. Compte tenu des nouveaux éléments apportés par Madame PRISSARD, la délibération numéro 1 est remise au vote et adoptée à l'unanimité : les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum. »

Au sujet du Guérande Magazine, Catherine BAILHACHE souhaite que soit repris : « elle estime que 1500 caractères par groupe serait plus juste »

Et remplacé par :

« Elle souhaite que pas moins de 1500 signes soient attribués à chaque groupe minoritaire ».

Monsieur le Maire en prend note mais comme souligné par Madame BAILHACHE au début de son intervention, il souhaiterait, à l'avenir, que les corrections soient adressées au secrétariat qui soumet à chaque groupe le procès-verbal pour relecture.

Madame BAILHACHE en convient.

Monsieur le Maire profite de cette intervention pour faire état d'une réponse adressée à Madame BAILHACHE par le sous-préfet à la suite de la saisine de ce dernier par Madame BAILHACHE sur le droit d'expression des élus des groupes minoritaires :

Ainsi, il n'y a pas d'irrégularité dans le fait que la commission d'urbanisme communale n'examine pas les dossiers de permis de construire ou autres autorisations d'urbanisme.

- sur le droit d'expression des élus des groupes minoritaires

Au titre de l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de prévoir les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la commune.

Cet article dispose que « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »

La jurisprudence indique « qu'aucune disposition n'empêche le conseil municipal de répartir l'espace d'expression au sein d'une publication municipale en fonction du poids proportionnel des élus de la majorité et de ceux appartenant à l'opposition, il n'en demeure pas moins que cette répartition doit aboutir à réserver aux conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale un espace suffisant et équitablement réparti » (TA Nice, 15 décembre 2008, n°0806670). Il ressort également du jugement précité qu'un espace de 5 lignes sur un bulletin de 35 pages n'est pas suffisant.

Le règlement intérieur prévoit un espace de 800 caractères pour chaque conseiller municipal d'un groupe minoritaire. Il en résulte que les trois groupes minoritaires disposent respectivement de 800, 2400 et 3200 mots, quand le groupe majoritaire (25 conseillers) se réserve un espace de 5600 mots.

Le principe de proportionnalité défini par la jurisprudence semble ainsi respecté entre les différents groupes minoritaires du conseil municipal.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le sous-préfet



Michel BERGUE

copie à M. le Maire de Guérande

A propos de ce courrier, Catherine BAILHACHE s'étonne que le courrier qui lui est adressé personnellement en Mairie soit ouvert par les services.

Pour Monsieur le Maire, il est normal que le courrier adressé aux élus et où il n'est pas mentionné « confidentiel et personnel » soit ouvert.

Catherine BAILHACHE estime qu'ayant une boîte aux lettres en mairie son courrier n'a pas à être ouvert. Elle espère, qu'en l'espèce, il s'agit d'une erreur et que cela ne se reproduira pas.

La parole est donnée à Denis LENORMAND

1 - Budget Principal - Débat d'orientations budgétaires 2021

Denis LENORMAND commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Maire remercie Denis LENORMAND pour cette présentation claire et limpide puis demande à ses collègues s'ils ont des remarques à formuler.

Jean-Noël DESBOIS prend la parole en indiquant que l'intervention des élus de Vivons Guérande Ecologique et Solidaire se fera à deux voix puisque François PAGEAU interviendra avec lui.

Jean-Noël DESBOIS rappelle que le débat d'orientation budgétaire, principal sujet de ce Conseil, est une étape importante de la vie municipale.

Au-delà du fond et des orientations que la Majorité souhaite donner à sa politique, le contexte qui entoure ce DOB et surtout les conditions que la Majorité instaure pour qu'il se tienne leur semblent tout aussi importantes.

Nous sommes le lundi 25 Janvier. Et les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont eu connaissance des éléments de ce DOB le Vendredi 15 Janvier. Une petite dizaine de jours pour digérer, décortiquer, analyser les documents ne leur paraît pas suffisant pour donner aux échanges un climat de confiance, de sérénité, ne leur semble pas digne d'un débat vraiment démocratique donnant réellement sa place aux minorités ici réunies.

Les élus du groupe VGES l'ont rappelé lors du dernier Conseil Municipal : 61 % des Guérandais n'ont pas voté. Où sont-ils ? Quelle place leur laisse la Majorité ? Quel débat engage-t-elle avec eux ? Est-elle certaine que ce qui est présenté ce soir leur convient, répond à leurs attentes ? Réinstaurer une véritable confiance entre les élus et les Guérandais qui se détournent de la vie politique devrait être la priorité de l'action de la Majorité.

Trop peu de temps donc pour construire ensemble un projet, dont on soit sûr qu'il réponde aux attentes des Guérandais. Etant donné ce contexte sanitaire, qui, il faut le reconnaître, ne facilite pas les choses, il aurait été judicieux d'organiser plusieurs séances entre les différents groupes et la Majorité, se donner du temps pour bien faire les choses et indiquer un cap commun et précis.

Derrière les chiffres, à qui on fait dire ce que l'on veut, les élus du groupe VGES insistent, depuis des années, sur le sens que la Majorité doit donner à sa politique. L'épisode sanitaire que nous traversons a ébranlé certaines certitudes. Une chose est sûre, les priorités ne sont plus les mêmes. Il y a plus que jamais nécessité à prendre soin des gens qui souffrent, des citoyens dans la précarité, des individus isolés. Il y a plus que jamais besoin d'y associer l'urgence climatique et environnementale.

Ces orientations selon eux manquent de perspectives, de souffle, de réels engagements sur la volonté de la Majorité de changer les choses à Guérande. Consacrer un budget de 10 000 euros pour soutenir la jeunesse, ainsi qu'un autre de 12 500 euros pour les aider à passer leur permis ne leur semble pas suffisant.

Selon les élus du groupe VGES, la Majorité est en réaction en répondant aux injonctions

gouvernementales qui imposent un « Contrat de Relance et de Transition écologique » et un « programme Petites Villes de demain ». Mais elle n'est pas dans l'action.

Quelles doivent être les priorités pour nos habitants qui souffrent le plus, pour la santé de notre environnement ?

Sur le fond, il est difficile d'effectuer une analyse pertinente car la Majorité n'a pas grand-chose à présenter.

La Majorité dit vouloir construire un plan pluriannuel d'investissements à partir de 2022 jusqu'en 2026. Dont acte. Mais elle ne donne aucun détail. Et que se passe-t-il en 2021 ? Pas de véritable vision, pas de véritable projet. La Majorité met en avant et insiste sur la nécessité de s'adapter au « Contrat de Relance et de Transition écologique » et au « Programme Petites villes de demain ». Mais cela ne masque pas le manque d'ambition initial de ses orientations budgétaires.

Un quart de la présentation se contente de reprendre des données nationales, certes intéressantes et obligatoires mais que nous pouvons tous piocher sur Internet. Le reste ? Les tableaux rappellent des données de 2017. C'est bien. Mais que se passe-t-il après 2021 ? Ce qui intéresse les Guérandais, ce ne sont pas les données chiffrées des quatre dernières années, mais ce que la Municipalité prévoit jusqu'en 2026.

Quid de la transposition et de la concrétisation des axes du programme majoritaire ?

Quid du développement à la Guérandaise que la Majorité annonçait dans son programme et qui a pour vocation d'associer tout le monde, d'être durable pour tous. Des objectifs au nombre de 17, que nous ne déclinons pas ici, préconisés par l'ONU. Joli programme, très ambitieux, une vision planétaire. Mais concrètement, localement, comment le décline-t-on ?

François PAGEAU aimerait savoir ce qu'il en est de la protection du cadre de vie et de l'environnement ?

Quid du renforcement des infrastructures permettant les déplacements sécurisés et apaisés ?

Quid de la restauration du patrimoine, du quartier St Jean, des aménagements autour des remparts ?

Quid du plan de circulation de la Majorité ?

Quid du groupe scolaire de la Maison Neuve ? 400 000 euros budgétisés pour 2021 ... Pour quels travaux ? Que se passe-t-il après ?

La Majorité peut-elle nous dire à ce sujet où nous en sommes et nous faire le bilan des frais engagés jusqu'à présent ?

Quid des 100 000 euros de frais d'études ? Pour quels projets ?

Quid du budget participatif de 100 000 euros ? Quand la Majorité souhaite-t-elle le mettre en place ?

La crise du COVID ne peut pas expliquer à elle seule ce manque de visibilité et de lisibilité.

Que propose la Majorité pour la jeunesse ? Si ce n'est une aide au permis dont on reparlera plus tard ?

Que propose-t-elle pour la culture ?

Les Guérandais ne peuvent se contenter d'ELYX, ambassadeur de l'ONU, petit personnage certes sympathique, un brin espiègle mais par définition un peu passe partout, informel et sans véritable caractère.

Sera-ce suffisant ? Pourra-t-il à lui seul rassurer les habitants ? Ils ont besoin d'une véritable feuille de route, claire et précise et ne peuvent se suffire d'un personnage de bande dessinée. La communication ne fait pas tout.

La seule obsession de la Majorité est de désendetter, de limiter l'impact et la charge du fardeau de projets dispendieux ou d'entretiens défallants que les équipes auxquelles elle a collaboré, ont initié toutes ces dernières années : la réhabilitation de Saillé, le Plan Lumière, le manque d'entretien des complexes sportifs et du centre Athanor, des remparts et de certains quartiers, qui a contribué à leur détérioration.

Qu'en est-il enfin des questions récurrentes et des alertes que les élus du groupe VGES font sur l'engagement de la Majorité dans le cadre de la lutte contre les paradis fiscaux ? Une partie de notre dette étant détenue par des établissements se faisant régulièrement retoqués sur ce sujet ?

La population au-delà des chiffres, qui peinent à masquer la réalité des choses, a besoin de savoir et a surtout besoin d'être associée aux décisions, aux choix prioritaires et aux projets. Au-delà de la sincérité et de la transparence des budgets de la Majorité, pointés du doigt, il y a quelques années par la Cour régionale des Comptes, la Majorité doit l'honnêteté à la population.

Le budget de la Majorité centré sur le désendettement et l'autofinancement est dangereux car il nous prive de marges de manœuvre budgétaires pour gérer la crise sociale qui risque de nous impacter.

A ce sujet les perspectives de désendettement semblent très confuses. Rien de très précis. Nous sommes dans l'à peu près.

Les élus du groupe VGES ont donc quelques raisons d'être objectivement inquiets sans que la Majorité les taxe d'opposants systématiques d'autant qu'une partie de l'analyse repose sur des subventions qu'il va falloir, la Majorité l'a dit elle-même, aller chercher. Le budget de la Majorité est donc incertain et fragile. L'Etat providence, finalement, ce n'est pas si mal.

Un dernier mot sur l'évolution des effectifs et sur l'évolution de la masse salariale de 3 % que les dernières embauches au sein de la mairie ne vont pas arranger.

Là encore, les élus du groupe VGES rejoignent en cela une remarque faite par Monsieur de KERSABIEC, il y a peu, quelle vision à moyen terme, la Majorité a-t-elle, des besoins en ressources et compétences au sein des services de la Mairie ?

14 embauches supplémentaires entre 2018 et 2019. Pourquoi pas ? Etaient-elles indispensables ? Et puis logiquement à moyen ou long terme les départs en retraite remplacés par des jeunes devraient, au final, faire baisser la masse salariale.

La société évolue. Nous devons nous adapter. Quels sont les secteurs amenés à se développer : le social, l'environnement, l'écologie, l'accompagnement, les solidarités. La Majorité doit d'ores et déjà se projeter sur les besoins en devenir, recruter, former en connaissance de cause.

Voilà Monsieur le Maire, ce que VGES tenait à dire. Les élus du groupe VGES ont conscience que les choses en ce moment ne sont pas simples. D'où l'absolue nécessité d'aller à l'essentiel, de travailler pour et avec nos concitoyens et d'œuvrer avec les minorités politiques.

En cette période confuse, à l'avenir incertain, la Majorité avait l'opportunité pour ne pas dire le devoir, d'organiser (cela se met en place peu à peu sur d'autres communes proches de Guérande) des groupes Citoyens, des assemblées participatives et représentatives, chargées de réfléchir à l'avenir de Guérande, sur ce qu'ils veulent en faire pour eux et leurs enfants. Une ville qui se veut ambitieuse, mais pour quels objectifs, avec quels moyens, quelles infrastructures, quel environnement ?

Que la Majorité municipale ait des contraintes économiques est une chose. Par contre, elle doit donner des perspectives, construire des projets avec les Guérandais, donner envie. En ces temps obscurs et incertains, les habitants ont besoin de savoir où la Majorité les emmène. C'est cela que les élus du groupe VGES auraient aimé trouver dans ce débat d'orientation budgétaire. C'est ce qui les déçoit et les laisse sur leur faim.

Monsieur le Maire souhaite rassurer les Guérandais. Des démarches sont déjà engagées depuis plus de six mois, tout n'est pas visible de l'extérieur mais un certain nombre d'actions ont été mises en place surtout en lien avec les citoyens ; il en veut pour témoignage l'action de Florence PENOT-MARTINEAU qui depuis quatre mois sillonne les quartiers et les villages de Guérande, associe la population, partage avec les habitants ce qu'ils souhaitent pour leur quartier, crée du lien pour les personnes isolées dans le contexte sanitaire actuel. Toutes ces actions rentrent dans le cadre des missions des élus et il n'est pas nécessaire de communiquer sur ce type de démarche. Le contexte dans lequel nous sommes était guère imaginable il y a un an. Bien évidemment, il y avait déjà une prise de conscience sur certains sujets et qui s'est accélérée avec la situation sanitaire.

Ce que la Majorité porte dans le développement à la Guérandaise, c'est de ne laisser personne au bord du chemin, aujourd'hui un certain nombre d'actions ont été mises en place et certaines un peu plus visibles tel le soutien aux acteurs économiques du centre-ville. Mais il y a aussi des populations plus fragiles auxquelles une veille constante est apportée grâce au CCAS en lien avec les associations caritatives. Par pudeur, on ne communique pas sur les actions engagées en leur faveur car c'est une population fragile que la Municipalité ne souhaite pas stigmatiser.

Il a été constitué un groupe vélo associant des élus de la Majorité et de la Minorité ainsi que des associations d'usagers pour réfléchir au développement des mobilités douces en lien avec les services de Cap Atlantique.

Ce ne sont que quelques exemples.

Le budget a été construit de telle sorte qu'il puisse y avoir des modifications à la mi-juin 2021. La Municipalité avance prudemment dans un contexte plus qu'incertain pour les finances locales.

Frédéric DUNET précise que le DOB qui a été présenté, notamment pour les Services Techniques, prend en compte les choses qui ont été identifiées comme indispensables pour le bon fonctionnement de la Ville. Un des engagements que la Municipalité s'est fixé est de n'afficher que des travaux qui seront réellement réalisés. Les montants pourront être réévalués

en fonction du programme qui sera présenté pour les cinq années à venir et qui pourra s'inscrire dans un calendrier qui sera tenable. C'est faire preuve de clarté et de transparence vis-à-vis des Guérandais devant lesquels nous pourrions revenir avec un PPI qui leur sera expliqué pour les cinq années à venir.

Concernant la participation de la population, une rencontre a été organisée avec les Maires de Guérande et Saint Lys pour connaître les attentes des Madeleinois.

Monsieur le Maire donne la parole à Charles de KERSABIEC.

Charles de KERSABIEC rappelle que, chaque année, le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion pour chacun de savoir quelle destination est faite de l'argent public qui est confié aux élus. Il doit présenter un rapport sur l'orientation budgétaire ainsi que les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que les dépenses prévisionnelles en particulier celles liées aux effectifs. Celui qui prend place en début de Mairie est d'autant plus important qu'il doit matérialiser clairement les choix qui sont ceux de la nouvelle équipe municipale. Au-delà des slogans de campagne, toujours un peu réducteurs, c'est une épreuve de vérité qui donne la direction et le calendrier qui seront suivis pour tout le Mairie.

Or, au-delà de quelques considérations générales et de ce que la Majorité municipale prévoit pour le budget 2021, il manque l'essentiel à la copie que la Majorité rend ce soir : il y manque la perspective et les objectifs !

La Majorité nous explique que, compte tenu du plan de relance national (qui entre nous soit dit concerne les 35000 communes de France) et le dispositif de soutien technique « Petites Villes de demain » il n'est pas possible de présenter un plan pluriannuel d'investissement ! Qui peut croire cela, alors que toutes les communes voisines chiffrent leur projet sur l'ensemble du Mairie, (voire 2 Mairies) et indiquent aussi clairement que possible à leurs concitoyens comment sera leur commune en 2026 ?

C'est bien cela qui était demandé à la Majorité.

Le document comptable qui est présenté n'est pas suffisant. Ce n'est pas une photo du budget 2021 qui est voulu mais le scénario chiffré des projets de la Mairie pour les années qui viennent ;

Comment la Majorité municipale n'a-t-elle pas retenu la leçon de la Chambre Régionale des Comptes qui déjà en soulignait l'impérieuse nécessité.

Le document qui est présenté aux élus est illisible ; il manque l'orientation et donc la vision qui permet la construction budgétaire.

L'entretien du patrimoine communal, la réfection de la voirie, le renouvellement du parc technique, la création de circulations douces, le soutien à la jeunesse, ...

Qui pourrait être contre ?

Il faut simplement dire aux élus le calendrier et la nature prévisionnelle des investissements pour pouvoir en exercer le pilotage. L'annualité budgétaire sert à ajuster chaque année les ressources à l'atteinte de la stratégie globale de développement, mais celle-ci est inexistante.

Plusieurs dossiers restent ainsi malheureusement en suspens qui nécessitent pourtant des orientations fortes : quelle vision pour le complexe Jean Ménagier à la fin du Mairie ? Quel calendrier de financement et quelles ressources pour la création controversée d'une école à la Maisonneuve pour remplacer celle de la Pradonnais ; quelles dispositions envisagées pour faire face à la défection de Cap Atlantique qui continue de nous rouler dans la farine en annonçant

l'ajournement de la création d'une salle de spectacle sur le site du Petit Séminaire, tout en encaissant l'argent de sa vente ? Continuer de mettre des rustines sur Athanor ?

Plus grave encore, la légèreté avec laquelle la Majorité présente une augmentation, pour la deuxième année consécutive, de plus de 3 % des charges de personnel ; à ce rythme - là c'est 20 % sur l'ensemble du Muncipe ; c'est irresponsable et ce n'est pas une fatalité car les primes d'ancienneté de ceux qui partent sont nettement supérieures à celles de ceux qui les remplacent. Le rapport, selon les textes, aurait dû préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail : or rien de tout cela. Les élus auraient eu besoin de savoir comment la Municipalité voulait piloter la masse salariale au lieu de la subir.

Charles de KERSABIEC pensait que ce débat pourrait nous permettre d'échanger sur nos priorités respectives et il pensait que nous pourrions au moins éclairer nos concitoyens sur ce que serait notre commune dans 6 ans. Il n'en sera malheureusement rien.

Nos concitoyens ont confié, à la Majorité, la gestion de leur commune mais souvenez-vous du cri des premiers gilets jaunes : « mais que font-ils de tout ce pognon ? » C'est une question légitime. La Majorité a le droit de l'employer comme elle l'entend mais elle a le devoir de dire pour quel état final à atteindre.

Le budget n'est que la traduction d'un projet, la Majorité municipale présente malheureusement un budget sans projet.

Monsieur le Maire prend note des propos de Charles de KERSABIEC. Il entend qu'aujourd'hui, il n'y a pas de vision jusqu'à la fin du Muncipe et il rappelle que Denis LENORMAND l'a expliqué lors de sa présentation du DOB.

Monsieur le Maire rappelle à Charles de KERSABIEC que pendant la campagne électorale, il n'avait cessé de mettre en avant que l'entretien du patrimoine guérandais n'était pas assuré ; et quand on présente des travaux de restauration du patrimoine historique à hauteur de 1 800 000 euros, les travaux d'étanchéité d'Athanor, la réfection du complexe sportif Jean Ménager, la construction du futur groupe scolaire Maison Neuve, tout ceci est bien du patrimoine dont la Ville assure la gestion et pour lequel un budget conséquent d'entretien régulier a été fléché et pour lequel des dépenses exceptionnelles ont été provisionnées à un niveau de 100 000 euros.

S'agissant des charges de personnel un travail est engagé avec Madame Alice PRISSARD, nouvelle Directrice Générale des Services, la Direction des Ressources Humaines et Denis LENORMAND l'élue en charge de ces questions pour analyser les besoins et mettre en place les nouveaux temps de travail applicables au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire estime que le programme ne pourra être réussi qu'avec les services.

Il faut poser clairement les choses aux Guérandais mais aujourd'hui il faut gérer le contexte sanitaire, mobiliser les différents acteurs. Et pour cela, les élus sont sur le terrain, il en est de leur responsabilité.

Monsieur le Maire donne la parole à Catherine BAILHACHE.

Selon Catherine BAILHACHE, le premier Débat d'Orientation Budgétaire d'une équipe municipale est le moment important où elle va impulser sa marque, ses choix, son ambition. Il commence en commission. Ce travail en commission ne peut être clair et analytique, que si les documents sont envoyés aux élus plusieurs jours avant chaque réunion de commission ce qui n'est pas le cas pour ce débat et elle le déplore.

Cette omission ne lui permet pas de travailler correctement. Des questions précises se sont fait jour, elle les a posées mais elle n'a reçu les réponses qu'en début d'après-midi. Il manquait certaines réponses comme celle de savoir quelle tranche de travaux de Saillé était programmée.

Ce budget semble être celui d'une continuité, d'une morosité, pas celui d'une équipe renouvelée. Où est le développement « à la Guérandaise » annoncé pendant la campagne de la Majorité ? Quels choix seront prioritaires au sein des programmes du CRTE et dans le contexte des « Petites Villes de Demain » ? Ces programmes, dans lesquels, la ville sera partie prenante et elle s'en félicite, seront ce que nous en ferons, ce que nous validerons comme priorités à l'intérieur des chapitres commandés.

Quelle place à la cohésion sociale, à l'énergie verte, aux déplacements doux, à un nouveau commerce de proximité, à la place de Guérande dans son Intercommunalité, à la transparence de ses décisions ? Comment la Majorité décline-t-elle les valeurs de l'ONU qu'elle associe à la Ville. Elle rappelle ici l'article 16 :

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
Elle aurait aimé l'apprendre ce soir. Comment écouter et travailler avec les Guérandais, accompagner les jeunes dans leur éducation citoyenne en rétablissant le Conseil Municipal des jeunes avec un budget participatif, au lieu de mettre en place un concours ?

Certaines instances sont mises en place pour appliquer ces règles participatives et elle s'en félicite : dans les itinéraires cyclables, dans l'environnement.

Pourquoi maintenir l'absence d'élus dans la Commission permis de construire malgré les demandes des trois listes minoritaires ?

Une Commission participative dans la Commission travaux lui paraît primordiale.

Dans ce débat, elle aurait aimé aussi entendre que la participation de Cap Atlantique aux finances de la ville soit revue. Les attributions de compensation qui ont figé la base de la rétroversion de Cap Atlantique aux communes sur la taxe professionnelle de 2002 n'ont pas été réévaluées. Guérande qui participait alors pour 3,8M€ à la communauté apporte maintenant 6M€ environ. Les attributions de compensations sont de plus diminuées des différentes valeurs attribuées aux compétences transférées. Guérande perçoit actuellement 1,7M€.

Catherine BAILHACHE demande que le budget 2021 de la commune soit explicité, que les priorités soient clairement édictées, que les valeurs humaines et environnementales soient exprimées et que Guérande retrouve une compensation financière de la part de Cap Atlantique à la hauteur de son développement.

Denis LENORMAND souhaite intervenir sur les charges de personnel évoquées par Charles de KERSABIEC. Selon lui, l'analyse de Charles de KERSABIEC est pertinente mais elle ne tient pas compte du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui représente à lui seul une augmentation de 2% par an sans toucher aux effectifs. De plus, en matière de charges de personnel la Ville a des obligations légales, par exemple depuis 2021 nous devons verser une indemnité de précarité à tous les contractuels, c'est un budget de 40 000 euros. La masse salariale augmente effectivement de 3% mais un certain nombre d'augmentations sont imposées par l'Etat et contraint par la structure même des effectifs. Quant aux départs en retraite, ils interviendront à partir de 2024.

Xavier FOURNIER a bien noté que Catherine BAILHACHE a bien pris en compte les objectifs de l'ONU concernant le fonctionnement des institutions. C'est bien l'état d'esprit qui est présenté ce soir même si François PAGEAU parle d'une mascotte ou d'un personnage de bande dessinée, preuve qu'il n'a pas dû regarder ce qu'il en était exactement.

Il prend trois exemples :

- Le fait de tenir un déficit, c'est bien avoir une gestion responsable des finances de la Ville.
- Le fait de s'appuyer sur les opportunités actuelles (Plan de Relance et Petites Villes de Demain) montre que le DOB est pensé par rapport à la réalité qui permet d'avoir des leviers financiers supplémentaires ; selon lui c'est de l'efficacité.
- Le fait d'avoir une démarche d'objectifs de développement durable avec l'ambassadeur digital des Nations Unies va permettre d'inscrire les orientations et les projets de la Ville dans ce que l'on appelle le développement à la Guérandaise.

On est bien sur l'objectif de mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes.

Concernant la mise à disposition des documents, sauf erreur de sa part, Xavier FOURNIER lui rappelle que celle-ci est encadrée par la loi et à Guérande la loi est respectée.

Catherine BAILHACHE indique qu'elle ne faisait pas référence au Conseil Municipal où effectivement tout est en règle mais aux Commissions pour lesquelles elle souhaiterait pouvoir disposer des documents avant.

Monsieur le Maire lui répond que pour les Commissions, il n'y a pas de formalisme et très souvent il est difficile pour les services de préparer les documents longtemps à l'avance.

S'agissant de Cap Atlantique, Monsieur le Maire précise qu'un pacte de gouvernance a été adopté par le Conseil Communautaire le 12 novembre 2020. Un groupe de travail a été constitué pour formuler des propositions qui seront présentées au Bureau Communautaire non délibératif, lequel formulera des propositions de délibérations qui feront l'objet d'un débat au sein du Conseil Communautaire.

La concertation instituée au sein de Cap Atlantique impose du temps pour que les choses évoluent et se mettent en place.

En ce qui concerne le petit personnage, François PAGEAU voulait juste mettre en garde pour que ce personnage n'occulte pas l'essentiel à savoir les projets. La communication c'est bien mais ce n'est pas l'essentiel.

En outre, lors de l'intervention de Catherine BAILHACHE, même si l'on peut ne pas être d'accord avec ce qu'elle dit, les ricanements dans l'assemblée sont extrêmement désagréables et il estime que c'est un manque de respect et cela le met hors de lui alors même que les ricanements ne lui étaient pas destinés. Aussi, il invite les élus de la Majorité à faire des progrès de ce côté-là car en termes d'irrespect ils sont excellents.

Il demande à Monsieur le Maire en sa qualité de manager de son équipe de faire le nécessaire.

Monsieur le Maire prend acte de la remarque de François PAGEAU mais il demande à Catherine BAILHACHE de ne pas revenir systématiquement sur des sujets sur lesquels une réponse lui a déjà été apportée.

Catherine BAILHACHE précise qu'elle est revenue sur le sujet de la commission permis de construire dans le cadre de l'application des valeurs de l'ONU qui viennent d'être évoquées. Aussi, elle prend note que des réflexions sont engagées sur les finances de Cap Atlantique. Cette remise à plat est nécessaire pour toutes les communes de Cap Atlantique.

VOTE : Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 pour le Budget Principal de la Ville de Guérande.

La parole est donnée à François FONTAINE.

2 – Budget Annexe des Pompes Funèbres - Débat d'orientations budgétaires 2021

Charles de KERSABIEC note que ce rapport permet au moins de connaître les travaux envisagés pour 2021 mais il y manque, là aussi, les objectifs pour le Muncipe, autre « qu'améliorer la comptabilité et la gestion » ce qui est évidemment la moindre des choses. Ce n'est pas une ligne directrice. Selon lui il manque, que fait-on pour les six années à venir. Au moins, il y a une visibilité pour 2021, ce qui est appréciable.

Monsieur le Maire rappelle que sous le précédent Muncipe, il y a eu un gros travail réalisé sur la gestion des cimetières ; il conviendra de s'interroger si à l'avenir, il n'y a pas lieu de mutualiser la gestion des cimetières sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique compte tenu de la spécificité du droit funéraire. La solidarité intercommunale pourrait s'appliquer pour accompagner les communes qui ne pourraient disposer de ce personnel bien spécifique.

Jacques GUIHENEUF ajoute que pour le budget annexe des Pompes Funèbres, il n'est pas nécessaire d'avoir une vision à long terme car les investissements sont minimes ; il suffit d'assurer le bien-être des salariés, un bâtiment adapté et le nombre de personnes nécessaires pour répondre aux attentes de la population.

Jusqu'il y a trois ans, les prestations des Services Techniques n'étaient pas valorisées ; à terme le budget ne pourra être équilibré que si la Ville abonde au budget annexe des Pompes Funèbres.

Charles de KERSABIEC estime que c'est exactement ce qu'il aurait fallu faire figurer plutôt que de donner comme ligne directrice « une meilleure gestion et une meilleure comptabilité ».

VOTE : Le Conseil Municipal PREND ACTE à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021 pour le Budget Annexe des Pompes Funèbres de la Ville de Guérande.

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

3 – Tarifs municipaux 2021 Porte Saint-Michel

Charles de KERSABIEC fait remarquer que c'est la troisième fois en 4 mois que ces tarifs reviennent en Conseil Municipal, à chaque fois pour une bonne raison mais une étude initiale plus rigoureuse aurait permis de gagner du temps. Il faut essayer de garder une certaine solennité aux délibérations d'un Conseil Municipal et en faire une étude préalable exhaustive.

Catherine LACROIX répond que c'est la deuxième fois.

Selon Charles de KERSABIEC, c'est bien la troisième fois après la comptabilité séparée des visites.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Audrey PERDEREAU.

4 – Modifications de libellés des tarifs municipaux – Marchés, étalages et terrasses 2021

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à François FONTAINE

5 – CCAS de Guérande – Subvention de fonctionnement 2021

Ghislaine HERVOCHE précise que cela n'aura aucun impact sur les budgets fléchés action sociale en tant que tel.

Mercédès FORGES note qu'une subvention prévisionnelle de 750 000 euros sera versée en fonction des besoins du CCAS. Elle souhaiterait que soit prise en compte dans ce budget une somme importante qui dans un premier temps financera un état des lieux sur Guérande en lien avec la crise sociale, économique, sanitaire et psychologique qui affecte les habitants.

En effet, nous savons tous par les contacts que nous avons avec les associations caritatives, les personnes que nous connaissons et les médias que cette pandémie n'a pas fini de porter atteinte aux plus fragiles, de provoquer pertes d'emploi ou de stage irréversibles et des situations de détresse.

Par ailleurs, Madame HERVOCHE, en charge des Solidarités, avait évoqué, à l'occasion d'une instance au CCAS, la création d'un groupe de travail en lien avec la précarité. Les élus du groupe VGES souhaitent que cette initiative qui leur semble très bonne, puisse se réaliser rapidement pour éviter des situations difficilement récupérables, que des citoyens se sentent abandonnés par leurs élus, de quelque bord qu'ils soient.

Enfin, si le Débat d'Orientation Budgétaire a bien un sens nouveau en 2021, il doit tenir compte de ces nouvelles données et privilégier le soutien aux plus démunis.

Ghislaine HERVOCHE dit qu'elle donnera plus de détails lors du Conseil d'Administration du CCAS programmé le 2 février. Comme annoncé, un groupe de travail va être mis en place pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en œuvre pour que les plus fragiles traversent le moins difficilement possible cette crise pandémique.

VOTE : Unanimité

6 – Comité des Œuvres Sociales de la ville et du CCAS de Guérande – Subvention de fonctionnement 2021

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

7 - Convention de constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, le C.C.A.S. de Guérande et le S.I.Vo.M. de La Madeleine pour les contrats d'assurance

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING

8 - Lancement du dispositif de soutien à la jeunesse

Pour Catherine BAILHACHE, si ce dispositif semble plutôt intéressant, le fait qu'il remplace le Conseil Municipal des jeunes le lui rend beaucoup moins attractif. Lui expliquer que le Conseil Municipal des jeunes s'essouffait alors qu'il ne disposait d'aucun budget participatif l'interroge. La présence dans l'équipe majoritaire de 11 conseillers subdélégués laissait à penser que certains s'y investiraient. La jeunesse a besoin d'ambitions démocratiques, d'adultes qui les guident... d'actions désintéressées pour apprendre les règles de la démocratie représentative. Elle y croit et un dispositif, porté par des personnes autres que les élus, bien qu'ayant des règles qui apparaissent citoyennes ne la convainc pas.

Selon Monsieur le Maire, il y a deux manières d'approcher les jeunes :

- Créer un Conseil Municipal des Jeunes
- Accompagner les initiatives d'adolescents porteurs de projets.

La deuxième proposition lui semble beaucoup plus pertinente. Il faut être inventif et pas seulement plagier ce qui se fait ailleurs.

Pour Charles de KERSABIEC, c'est une bonne chose que de s'appuyer sur les associations. Seulement la réalisation sera ce que les associations proposeront ; il faut que l'idée bonne au départ soit une bonne réalisation.

Laurent CHASSAING estime qu'il faut faire confiance aux associations et aux jeunes qui ont déjà démontré ce dont ils étaient capables, même en cette période de crise.

Lab' aux Idées porté par des jeunes a été une réussite. Et la Ville a déjà reçu des projets intéressants pour l'avenir.

Si Mercédès FORGES approuve cette délibération de 10 000 euros favorisant la créativité et l'action des jeunes sur Guérande, elle regrette que cette subvention soit versée directement aux associations, empêchant par là-même, la prise de responsabilité et l'implication du postulant de A à Z et elle craint que l'initiative soit du ressort des animateurs des associations concernées.

Ce qui lui fait regretter le Conseil Municipal des Jeunes d'où auraient pu émerger des futurs candidats au dispositif. De plus, les postulants ont très peu de temps pour s'inscrire, avant le 9 avril, et donc élaborer un projet mûrement réfléchi.

Les élus du groupe VGES souhaitent être associés et informés de l'évolution du dispositif soit dans les Commissions, soit au travers des informations faites aux groupes minoritaires.

Laurent CHASSAING précise que ce projet n'a pas vocation à être pérennisé mais répond à la situation de crise que nous traversons. C'est un moyen de répondre à des besoins et d'aider des jeunes qui en ce moment rencontrent des difficultés pour se retrouver et élaborer des projets encadrés par des adultes ou des structures associatives.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

9 – Aide au permis de conduire 17/25 ans – création du dispositif

Mercédès FORGES s'étonne que cette aide globale qui devait être de 15 000 euros en Commission Jeunesse se résume aujourd'hui à 12 500 euros ...soit 25 postulants au lieu de 30 sur Guérande !

D'autre part, si les élus du groupe VGES sont favorables à cette aide de 500 euros au permis qui peut se cumuler avec celle du Département de 750 euros, ils pensent, vu le peu de candidats qui seront concernés, qu'elle doit s'adresser en priorité au public le plus dans le besoin, donc avec des critères de ressources familiales.

Beaucoup de jeunes de milieux plus aisés font la conduite accompagnée avec leurs parents et n'ont pas besoin de passer par ce dispositif.

Il lui semble plus équitable de viser un public de jeunes suivis à la Mission locale, à l'ANPE ou élèves des Lycées d'Enseignement Professionnel, et pour lesquels la mobilité est un facteur indispensable dans la recherche d'un futur emploi.

Elle demande si la Municipalité envisage d'élargir le dispositif si la demande est supérieure à 25 candidats sur Guérande.

Enfin, les élus du groupe VGES souhaitent être informés du suivi de ce projet.

Monsieur le Maire rassure Mercédès FORGES. Si la demande est supérieure, le budget pourrait être abondé pour accompagner le maximum de jeunes. S'agissant des critères de ressources, ils existent bien évidemment pour le Département ; ici l'aide est conditionnée à une contrepartie de la part du jeune qui doit s'engager à travailler 42 heures au service d'une association ou d'un service de la Ville ; il est donc fait abstraction des ressources des parents car il y a un engagement citoyen de la part du jeune bénéficiaire du dispositif.

Ghislaine HERVOCHE souhaite aborder ce sujet majeur au sein du groupe de travail qu'elle souhaite mettre en place.

Laurent CHASSAING indique que chaque jeune sera reçu et accompagné dans sa démarche de manière individualisée par les PEEP 44.

Charles de KERSABIEC souligne que l'idée fonctionne plus ou moins bien au sein de multiples collectivités locales (Région, Département, Commune) avec des disparités importantes sur les heures de bénévolat de contrepartie.

Selon lui, il ne faut pas conditionner l'aide à des conditions de ressources.

A ce sujet il faudra clarifier la relation : avantage en nature contre des heures de bénévolat qui est sympathique et il y est favorable mais qui n'est pas dans l'esprit du Code du Travail français ;

Les élus de son groupe voteront favorablement mais demandent de faire attention aux règles du Code du Travail.

Monsieur le Maire rassure les élus du Conseil Municipal en précisant que le volet juridique du dispositif a été scrupuleusement étudié.

Dans la mesure où ce dispositif n'est pas exclusif des aides du Département, Catherine BAILHACHE le considère comme très intéressant. Son ambition à compenser cet avantage par un service lui semble précieux.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Guillaume GENRE

10 – Projet de SAGE Estuaire de la Loire

Catherine BAILHACHE estime que la Municipalité émet 3 réserves sur ce document et elle s'y associe.

Elle demande, cependant, que cette délibération soit reportée à une prochaine session de Conseil Municipal afin que les nouveaux élus se l'approprient.

En effet, elle voit plusieurs réserves supplémentaires à celles de la Municipalité à apporter à ce document par ailleurs très bien présenté et approfondi sur la partie qualité des eaux.

Dans la partie « planification et gestion des risques inondation : carte 37 » : la digue des marais salants n'apparaît pas.

P87 La liste des digues est donnée et la digue des marais n'y est pas.

Il n'en est fait état qu'à la page 67 en description.

Le décret digue de 2015, revu en 2019, oblige à déclarer avant fin 2021 les digues. Quel engagement accompagne ce SAGE ?

P.85 le PAPI de 2013 est notoirement obsolète, il n'a permis que de protéger La Baule des inondations, il avait décidé qu'un Syndicat mixte serait mis en place, il ne s'est pas réuni.

Les chiffres des emplois menacés par la montée des eaux dans le PPRL sont notoirement insuffisants : 64 à 104 pour Guérande et 562 à 796 pour Le Croisic. La Turballe ne voyant qu'un seul emploi menacé par Xynthia +20cm.

Un vrai travail de mise à plat est à engager et rapidement.

Guérande a négligé ce dossier digue. Il faut rattraper ce retard et la mise en place du SAGE en est une opportunité s'il est plus précis.

P. 57 des incohérences dans les cartes sur les pesticides qui affectent différemment La Baule et Guérande, or l'on sait que les capteurs pesticides sont à Pen Bron et ne cernent pas par commune. Pourquoi ces différences ?

P.287, les zones salicoles ne sont pas inventoriées comme zones à enjeux sanitaires alors que les zones de pêche à pied le sont.

P. 334, il est recommandé aux communes de mettre en place une tarification qui incite aux économies d'eau qu'en est-il pour Cap Atlantique ?

Quant au financement, seul 1% est imparti à ces ouvrages, soit 1,5M€ sur les 284M€ du dispositif.

Dans le calendrier le trait de côte est très peu développé. Dans les ouvrages prioritaires, pas de trace de la digue des marais.

Pour toutes ces raisons, Catherine BAILHACHE demande que cette délibération soit reportée, qu'elle soit analysée par les nouveaux élus qui n'ont pas participé à son élaboration. Selon elle, Guérande mérite mieux que le traitement en filigrane que nous y avons cherché.

Audrey PERDEREAU n'est pas favorable au report de cette délibération et regrette que cette question n'ait pas été abordée lors de la Commission Environnement Développement Economique. Elle rappelle que le Conseil Municipal est appelé à donner un avis qui doit être rendu au 1^{er} février au plus tard, avant l'ouverture de l'Enquête Publique. Cette Enquête Publique permettra à tout un chacun d'émettre des remarques sur ce dossier.

Catherine BAILHACHE convient également que ces questions auraient été mieux à débattre en commission, d'où l'importance des liens et documents envoyés avant les commissions.

Monsieur le Maire rassure Catherine BAILHACHE et souligne que la Direction Environnement de Cap Atlantique est très fortement mobilisée sur ces sujets d'inondations et de risques et il n'a pas eu l'affront de lui rappeler les enjeux de calendrier qui sont bien sûr inscrits au niveau de la Direction de l'Environnement de Cap Atlantique. Aujourd'hui, il s'agit de donner un avis sur le SAGE qui concerne l'Estuaire de la Loire au même titre que cela a été fait pour le SAGE de la Vilaine. Les services de l'Environnement de Cap Atlantique tout comme les services de la Ville ont souhaité mettre ces réserves puisqu'il semblait que l'évaluation de l'Estuaire de la Loire n'était pas suffisamment considérée par rapport aux risques qu'il pouvait faire peser sur toutes les activités d'économie primaire ou la qualité des eaux de baignade. Les réserves ont reçu un avis favorable à l'unanimité du Conseil Communautaire de Cap Atlantique le 10 décembre dernier. Le trait de côte est aussi une situation à laquelle l'on doit faire face et l'actualité récente est là pour nous le rappeler avec l'érosion des côtes sur certaines communes voisines. Cela a fait l'objet d'échanges et d'un débat avec la Ministre de la Mer, Madame GIRARDIN, que Monsieur le Maire a eu l'occasion de rencontrer au mois de novembre dernier et pour qui c'est un enjeu prioritaire de restaurer le trait de côte pour permettre de s'y promener en toute sécurité. Or, étant donné les coûts que ces luttes contre l'érosion entraînent, ce n'est pas à l'échelle de Cap Atlantique que l'on pourra faire face à l'érosion. Aussi, tous les acteurs publics doivent être mobilisés ainsi que les subventions européennes par rapport à cette situation. C'est ce qui fait l'identité de notre territoire, donc c'est un sujet qui est dans les priorités et bien pris en compte tant au niveau de la ville de Guérande que de Cap Atlantique.

Jean-Noël DESBOIS estime que ce projet de SAGE, c'est très bien. Reconquérir la qualité des eaux aquatiques et littorales est une très bonne chose, mais il n'a rien vu sur la commune de Guérande concernant la protection du trait de côte.

Pour ce qui est de la réserve N°1, un délai ramené de 6 à 2 ans, c'est bien. Mais étant donné la lourdeur de la mise en œuvre, il ne faudrait pas être contre-productif et arriver au bout de 2 ans et ne pas avoir grand-chose de fait.

S'agissant de la réserve n°2 dans la règle n° 3, les élus du groupe VGES estiment que tout va de pair pour se protéger de l'érosion : les haies, les talus, les mares, mais aussi besoin d'un maillage des fossés.

Monsieur le Maire remercie Jean-Noël DESBOIS pour cet avis qui confirme ce qu'il avait déjà exprimé en Commission.

Jacques GUIHENEUF souhaite redonner un éclaircissement à Catherine BAILHACHE en rappelant que l'entretien des digues est réalisé par l'ASA avec le soutien de Cap Atlantique qui a délégué ses compétences GEMAPI au Syndicat Versant du Brivet ; donc les kilomètres d'entretien de la digue des marais salants sont bien pris en compte.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

La parole est donnée à Gwenaëlle MORVAN

11 – Réalisation d'un atlas de biodiversité communale

En préambule, un film, joint au présent procès-verbal, est diffusé en séance.

Charles de KERSABIEC souhaite se faire confirmer que cet Atlas communal concerne bien 9 communes et demande si 18000€ sont à la charge des communes. Il a du mal à croire que cela

ne coûtera que 2000 € à la commune sur les 834787€ du projet global mais si c'est le cas, il ne faut pas s'en priver

Gwenaëlle MORVAN confirme que c'est bien un Atlas par commune qui s'intègre dans un projet global porté par le Parc Naturel de Brière sur trois ans. Il en coûtera 2000 euros à la commune de Guérande pour posséder cet Atlas de la Biodiversité.

Jean-Noël DESBOIS est favorable à cet atlas de la biodiversité surtout si on l'annexe au PLU. Le coût de 2000 euros pour Guérande, c'est peu mais il faudrait, tout de même, définir son utilité autre que pour le PLU.

Les élus de son groupe n'ont pas compris le financement prévisionnel : 834 787 euros dont 18 000 vient des communes. A 2000 euros par commune, ce sont bien 9 communes qui sont concernées ? En fait, cela représente 92 754 euros par Atlas pris en charge par les contribuables. Il faut donc que cela serve vraiment et que cela ne reste pas enfermé dans une armoire.

Il remercie la Municipalité de l'éclairer à ce sujet.

Monsieur le Maire lui confirme que le projet est porté par le Parc Naturel de Brière et qu'il en coûtera bien 2000 euros à la commune de Guérande.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

12 – Désignation des membres élus au COPIL du Projet scientifique et Culturel

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

Sont élus membres du COPIL du Projet Scientifique et Culturel : Nicolas CRIAUD (Président), Catherine LACROIX, Frédérick DUNET, Anouk PAOLOZZI-DABO, Audrey PERDEREAU, Charles de KERSABIEC, Gaëlle ESTAY

13 – Désignation des membres élus au Comité mécénat lié au programme pluriannuel de restauration du patrimoine

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les personnes physiques ou morales qui ont accompagné la Ville en qualité de mécène pour la restauration du Patrimoine.

Pour la restauration des remparts, nous avons eu un mécénat participatif de 32 000 euros, pour la collégiale un donateur unique qui a versé 24 000 euros, pour la Porte St Michel avec le mécénat participatif et deux Fondations nous avons obtenu une enveloppe de 215 000 euros et pour les édifices patrimoniaux nous avons obtenu des conventions de mécénat avec des entreprises Guérandaises permettant d'obtenir une somme globale de 209 500 euros.

Ce qui fait pour l'exercice 2019 un montant de 562 000 euros.

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour remercier très chaleureusement l'ensemble des donateurs.

Pour 2020, nous sommes sur une estimation de 140 000 euros mais nous n'avons pas eu tous les retours.

Catherine LACROIX ajoute que la Ville bénéficie de la part de certaines entreprises d'un mécénat de compétences.

VOTE : Majorité – 8 Abstentions (Charles de KERSABIEC – Sylvie COSTES - Jean-Luc BAHOLET - François PAGEAU – Mercédès FORGE – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Catherine BAILHACHE)

Sont élus membres au Comité mécénat lié au programme pluriannuel de restauration du patrimoine : Catherine LACROIX, François FONTAINE, Florence PENOT MARTINEAU, Xavier FOURNIER

Avant que Catherine LACROIX ne rapporte la prochaine délibération, Laurent CHASSAING rappelle le cadre pour la mise en place de ces conventions.

François PAGEAU précise que son intervention vaut pour toutes les délibérations concernant l'étude de ces conventions triennales qu'évidemment, les élus du groupe VGES ne remettent pas en question.

Il insiste sur l'importance du suivi, de la mise en place et du respect des engagements des uns et des autres. Les élus de son groupe souhaitent être informés en cours de période des difficultés éventuellement rencontrées.

Enfin, ils aimeraient, tel que cela se pratique dans certaines communes environnantes, que chacune de ces « grosses associations » fasse l'objet d'une présentation par les membres de leur Bureau dans le cadre d'un Conseil Municipal ou à défaut dans le cadre d'une Commission Sports ou Culture en fonction de son objet.

Selon Charles de KERSABIEC, ce procédé de convention triennale est le bon car il force les associations et clubs à afficher leur projet pour les 3 ans à venir, en échange de notre participation financière C'est exactement ce que les élus de son groupe réclamaient pour la commune dans notre débat d'orientation budgétaire.

Laurent CHASSAING prend note de la requête de François PAGEAU.

La parole est donnée à Catherine LACROIX

14 – Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association Bro Gwenrann

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

15 – Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association du Tennis club guérandais

Cette délibération ne suscite aucun débat.

VOTE : Unanimité

16 – Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association Guérande Basket

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

17 – Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association de Tennis de table de la Presqu'île

Cette délibération ne suscite aucun débat.

VOTE : Unanimité

18 – Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association Gym passion

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

19 – Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association S.G.H.M. – Section Guérandaise Haltérophilie Musculation

Cette délibération ne suscite aucun débat.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Ghislaine HERVOCHE

20 – Convention avec l'O.G.E.C. Sainte-Marie & Saint-Aubin portant sur le forfait communal relatif au fonctionnement des établissements scolaires privés de Guérande sous contrat d'association

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : Unanimité

21 – Convention avec l'A.E.P. Diwan Gwenrann portant sur le forfait communal relatif au fonctionnement des établissements scolaires privés de Guérande sous contrat d'association

Cette délibération ne suscite aucun débat.

VOTE : Unanimité

22 – Avenant à la convention avec l’O.G.E.C. Saint-Joseph-de-Pavie de La Baule-Escoublac portant sur le forfait communal relatif au fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d’association hors Guérande

Ghislaine HERVOCHE souhaite échanger avec ses homologues d’autres communes environnantes avant de prendre une décision plus pérenne.

Charles de KERSABIEC estime que compte tenu de la structure de Guérande et de la proximité de certains villages avec les communes de la Baule et du Pouliguen, Les élus de son groupe recommandent de faciliter le bénéfice de ce forfait pour les enfants qui y sont scolarisés en école privée sans conditions trop restrictives ; les habitants de Beslon ou de Saillé méritent que Guérande fasse preuve d’intelligence de situation.

Jean-Noël DESBOIS souhaite connaître le nombre d’élèves concernés.

Ghislaine HERVOCHE lui répond qu’il y a environ 70 enfants. Elle souhaite également savoir si la scolarité des enfants de communes extérieures est prise en charge par leur commune d’origine et si les OGEC des écoles de Guérande perçoivent des subventions de ces communes. Il est essentiel en début de mandat de bien appréhender les choses. Ghislaine HERVOCHE s’engage à rendre compte de ses échanges aux membres de la Commission Vie Scolaire.

VOTE : Unanimité

23 – Avenant à la convention avec l’O.G.E.C. Sacré-Cœur de La Baule-Escoublac portant sur le forfait communal relatif au fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d’association hors Guérande

VOTE : Unanimité

24 – Avenant à la convention avec l’O.G.E.C. Sainte-Marie du Pouliguen portant sur le forfait communal relatif au fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat d’association hors Guérande

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire remercie chacune et chacun de leur présence et clôt la séance à 20h50 en souhaitant à toutes et tous une belle fin de soirée.

=====